

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.198

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry REGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté M. Gérard FILOCHE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DES HUISSERIES

RAPPORTEUR : M. MOALLIC

VOTE : UNANIMITÉ

Le Centre Socioculturel occupe des locaux, propriétés de la Ville de ROYAN, sis 66 Boulevard de la Marne.

La Ville, consciente de la vétusté du bâtiment, a programmé la réhabilitation de l'ensemble des huisseries pour un montant global estimé de 125 000 euros.

Le Centre Socioculturel a proposé de prendre en charge une partie des travaux.

Par décision du conseil d'administration en date du 28 octobre 2021, le Centre Socioculturel a accepté de participer à la réalisation des travaux à hauteur de 95 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de participation à intervenir avec le Centre Socioculturel et la ville de ROYAN et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention de participation financière,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de participation financière du Centre Socioculturel de Royan à la rénovation des huisseries,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Le Maire,
Patrick MARENGO





SERVICE JURIDIQUE

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN » AUX TRAVAUX DE RENOVATION DES HUISSERIES

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du

ci-après désigné « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN », association loi de 1901, agréée centre social, déclarée en sous-préfecture de ROCHEFORT le 4 avril 1979, sous le numéro 1707, représentée par Madame Solange RAFFARD, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Centre Socioculturel (CSC) occupe des locaux propriétés de la Ville de ROYAN. La Ville, conscient de la vétusté du bâtiment a programmé la réhabilitation de l'ensemble des huisseries.

Le CSC s'est proposé de prendre en charge une partie des travaux.

Par décision du conseil d'administration date du 28 octobre 2021, le CSC a accepté de participer à la réalisation des travaux à hauteur de 95 000 euros.

La présente convention vient acter les termes de ce partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités de versement par le CSC de sa participation aux travaux de rénovation des huisseries du Centre Socioculturel de Royan, travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de ROYAN.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation des huisseries. Le descriptif et le calendrier figurent en annexe et font partie intégrante de la convention. Les coûts prévisionnels du programme de réalisation sont estimés à 125 000 euros.

ARTICLE 3 ENGAGEMENT DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Conformément à la délibération du CSC en date du 28 octobre 2021, le CSC s'engage à contribuer financièrement aux travaux réalisés par la commune tels que décrits en annexe. Au regard du montant prévisionnel de l'opération, la participation financière du CSC s'élève à la somme de 95 000 euros.

ARTICLE 4 modalités de versement de la participation

Le CSS s'engage à verser à la Ville la participation due en deux termes égaux, selon le calendrier suivant :

- Un premier versement à la signature des présentes d'un montant de 47 500 euros,
- Un second versement à la date de réception du chantier d'un montant de 47 500 euros.

ARTICLE 5 durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties, postérieurement à sa transmission au contrôle de légalité.

La présente convention prendra fin à l'issue du versement intégrale par le CSC de sa participation financière telle que visée aux articles 3 et 4.

ARTICLE 5 différends et litiges

Les parties s'efforceront de résoudre tout différend relatif à l'exécution de la présente convention, soit pendant sa durée ou à l'issue de celle-ci. A défaut, ces différends sont soumis à l'appréciation du :

Tribunal Administratif de POITIERS
Hôtel Gilbert
15 rue de Blossac
Boîte Postale 541
86020 POITIERS Cedex
☎ : 05.49.60.79.19
greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Fait à ROYAN, le 27 DEC. 2021

En trois exemplaires originaux

Pour **l'Association**,
La Présidente,



Solange RAFFARD

Pour la Ville de ROYAN,
Le Maire,

Patrick MARENGO



VILLE DE ROYAN



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-198-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Ville de ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)

REPLACEMENT MENUISERIES CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Maître d'ouvrage Ville de ROYAN 80 avenue de Pontaillac 17205 ROYAN CEDEX	Maître d'oeuvre Services Techniques Ville de ROYAN 80 avenue de Pontaillac 17205 ROYAN CEDEX	LOT UNIQUE
		Etabli sept 2020

TABLE DES MATIERES

0 GENERALITE

- 0.1 Connaissance du projet
- 0.2 Description succincte des travaux
- 0.3 Jugement des offres
- 0.4 Mémoire technique
- 0.5 Documents techniques et qualité des matériaux
- 0.6 Limites des prestations
- 0.7 Relevé des lieux
- 0.8 Plans d'exécution
- 0.9 Installation et sécurité du chantier
- 0.10 Réception des supports
- 0.11 Réservations, percements et rebouchages
- 0.12 Nettoyage et gestion des déchets
- 0.13 Réception du chantier, essais et mise au courant du personnel et documents à fournir
- 0.14 Garanties

1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1^{ère} tranche

- 1.1 Repère n°1
- 1.2 Repère n°2
- 1.3 Repère n°3
- 1.4 Repère n°4
- 1.5 Repère n°5
- 1.6 Repère n°6
- 1.7 Repère n°7
- 1.8 Repère n°8
- 1.9 Repère n°9
- 1.10 Repère n°13
- 1.11 Repère n°14
- 1.12 Repère n°15
- 1.13 Repère n°16
- 1.14 Repère n°17
- 1.15 Repère n°18
- 1.16 Repère n°19
- 1.17 Repère n°20
- 1.18 Repère n°31
- 1.19 Repère n°31B
- 1.20 Repère n°36
- 1.21 Repère n°37
- 1.22 Dépose rideaux métalliques
- 1.23 Dépose menuiseries existantes 1^{ère} tranche

2^{nde} tranche

- 1.24 Repère n°29
- 1.25 Repère n°30
- 1.26 Repère n°32
- 1.27 Repère n°33
- 1.28 Repère n°34
- 1.29 Repère n°35

- 1.30 Repère n°38
- 1.31 Repère n°39
- 1.32 Repère n°40
- 1.33 Repère n°41
- 1.34 Repère n°42
- 1.35 Repère n°43
- 1.36 Repère n°44
- 1.37 Repère n°45
- 1.38 Repère n°46
- 1.39 Repère n°47
- 1.40 Repère n°48
- 1.41 Repère n°49
- 1.42 Repère n°50
- 1.43 Repère n°51
- 1.44 Repère n°52
- 1.45 Repère n°53
- 1.46 Repère n°54
- 1.47 Dépose menuiseries existantes 2ème tranche

0 GENERALITE

0.1 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux. Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et à la réglementation applicable le premier jour du mois de la signature du marché.

L'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions des ouvrages prescrits au présent C.C.T.P.

Le présent marché est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans ci-joints et aux indications du présent document.

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnera d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur reconnaît s'être rendu sur place, devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet achèvement du chantier et ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, d'omissions ou d'insuffisance de renseignements dans les plans et pièces qui lui auront été remis à l'occasion de l'appel d'offres, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché.

Il est bien précisé que l'entreprise devra inclure dans son prix tous les matériaux et matériels qu'elle juge nécessaire à la réalisation complète des ouvrages.

0.2 Description succincte des travaux

Les travaux faisant l'objet du présent document sont la dépose des menuiseries existantes, puis la fourniture et pose en rénovation de menuiseries profil aluminium du centre socio culturel situé 66, boulevard de la Marne à Royan.

Les quantités, dimensionnements des matériaux et équipements devront être fournis et détaillés dans l'offres, ainsi que les modes de poses et mises en œuvres.

Le caractère homogène des matériaux et du matériel proposé sera apprécié lors de l'analyse des offres.

Le projet est conforme à la réglementation thermique RT en vigueur.

Zone climatique: H2b

Etablissement recevant du public – Type R-L-N – 3ème catégorie.

Les travaux s'effectueront en deux tranches, la première tranche, deuxième semestre 2021 et la seconde tranche, premier semestre 2022.

La durée des travaux est fixée à deux (4) mois par tranche.

Un planning d'exécution des travaux sera établi en fonction des dates et délais de réalisation fournis lors de la remise des offres, ce planning sera présenté pour visa du maître d'œuvre et du titulaire.

0.3 Jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères suivants affectées d'une pondération :

1. **Prix de la prestation (P)** : pondération 60 %

2. **Valeur technique (V)** : pondération 40 %

L'appréciation du critère « prix » sera une note P pondérée à 60%, attribuée à chaque candidat en fonction de l'offre moins disant

Note candidat (n) = Note maximale - $\left[\left(\frac{\text{prix candidat (n)}}{\text{prix moins disant}} - 1 \right) * (\text{Note maximale} / 2) \right] / X$ X ayant pour valeur 0.20 dans le cadre du présent appel d'offres (20%)

Le critère « valeur technique » sera une note V sur 40, établie en fonction des éléments fournis dans mémoire technique. Une valeur « organisation du chantier » notée sur 40 points et une valeur « qualité des matériaux » notée sur 60 points seront additionnées puis pondérées à 40%.

Pour le jugement final, les offres seront classées dans l'ordre décroissant selon la somme des deux critères affectés de leur coefficient de pondération, c'est à dire : P+V

L'offre la mieux classée sera retenue.

0.4 Mémoire technique

Lors de la remise des offres, l'entrepreneur devra à l'appui de sa proposition remettre le mémoire technique et pourra joindre toutes les pièces jugées nécessaires pour la bonne compréhension du projet :

- Schéma de principes et plans implantations équipements, matériels, percement, réservations, ... ;
- La nomenclature du matériel fourni, en détaillant les quantités, sections et qualités des matériaux et équipements ;
- Notices descriptives et copies des Avis Techniques, etc ;

- Méthodologie de mise en œuvre et modes opératoires, description des différentes phases de réalisation des opérations (Approvisionnement, installation, travaux préparatoires, mise en œuvre, finitions, ...) en précisant les délais d'exécution ;

0.5 Documents techniques et qualité des matériaux

L'entrepreneur adjudicataire s'engage à ne poser que du matériel neuf et de première qualité.

La mise en œuvre en sera soignée et faite selon les règles de l'Art.

L'entreprise doit signaler, dans les plus brefs délais, les modifications de règlements, normes, D.T.U. et recommandations professionnelles propres à sa profession.

Le dimensionnement des ouvrages, établis en fonction des D.T.U., constitue des minimas ; charge à l'entreprise d'augmenter les dimensions sans modification dans l'établissement des prix.

Tous les ouvrages devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève la ville de Royan
- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié, complétant l'arrêté du 25 juin 1980 de la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) relatif aux établissements de 5e catégorie.
- Règles de l'art et de la Profession
- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatives, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques susvisés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics.
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités, le permis de construire, la note de sécurité, les rapports des bureaux de contrôle, s'ils existent.
- Norme NFC 15-100 Installations électriques basse tension.

Les matériaux ou procédés utilisés devront faire l'objet d'agrément NF et/ou CE.

Les matériaux non normalisés devront faire l'objet d'un agrément auprès du C.S.T.B., cet avis devant être fourni par l'entrepreneur avant exécution.

L'énumération des D.T.U. et NF n'est donnée qu'à titre d'information et elle ne peut constituer une énumération limitative, l'entrepreneur devant se référer à tous les règlements, lois, etc. afférents à sa spécialité et également aux travaux des autres corps d'état intervenants sur le chantier.

0.6 Limites des prestations

Les travaux comprennent les prestations générales suivantes :

- Le transport à pied d'œuvre ;
- Installation et évacuation du chantier ;
- Protection des locaux occupés et aménagés contre toutes dégradations ;
- Percements et scellements nécessaires à la mise en œuvre ;
- La protection des ouvrages finis jusqu'à la réception ;
- L'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception ;

- L'enlèvement de ses propres déchets ou déblais ;

Ainsi que les prestations spécifiques :

- La fabrication en usine ou en atelier ;
- La dépose des anciennes menuiseries ;
- La pose des nouvelles menuiseries ;
- La fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, toutes fournitures et tous accessoires nécessaires ;
- L'exécution de tous les joints quels qu'ils soient, nécessaires pour garantir une étanchéité absolue ;
- Rebouchage des orifices spécifiques à l'installation ;
- Habillages et couvre-joints intérieurs et extérieurs nécessaires, tous accessoire pour une finition parfaite ;
- Essais de l'ensemble des menuiseries installées, ainsi que la main d'œuvre nécessaire à ces essais et réglages ;

L'entreprise retenue établira tous les schémas et plans d'exécution éventuels qu'elle devra présenter au maître d'œuvre pour accord avant le démarrage du chantier.

Tout oubli de sa part occasionnant des travaux non prévus lui sera imputable financièrement.

Il appartient à l'entreprise adjudicataire de prendre toutes ses dispositions et de prévoir tout le matériel nécessaire à la réalisation parfaite et complète des ouvrages.

0.7 Relevé des lieux

En complément des indications qui lui sont fournies et avant tous chiffrages, l'entreprise peut se rendre obligatoirement sur le site et apprécier les conditions d'exécution des travaux, relever tous les renseignements (état du terrain, moyens d'accès, état des existants et des mitoyens, etc.) qui lui sont nécessaires pour établir son prix forfaitaire. En aucun cas il ne pourra prétendre à un supplément par suite de difficultés d'accès, d'organisation de chantier ou toute autre contrainte due au terrain.

Il devra apprécier et/ou vérifier :

- La vérification des cotes de l'existant (largeur, hauteur, etc.) ;
- La nature des supports (mur béton, maçonnerie d'agglos, bois etc.) ;
- Les conditions pratiques à prendre pour réaliser ces travaux, temps, moyens, protections, fermetures provisoires, ... ;
- Les conditions pratiques à prendre pour réaliser ces travaux, temps, moyens, protections... ;

Pour les visites du site, l'entreprise se mettra en rapport avec :

Monsieur Bertin Denis (d.bertin@mairie-royan.fr) Services Techniques Bureau d'études bâtiment (05.46.22.39.12).

0.8 Plans d'exécution

L'Entrepreneur est tenu de fournir tous plans d'implantation et d'exécution de ses ouvrages spécifiques.

Lors de la période de préparation et aux dates fixées par le planning prévisionnel d'exécution, celui-ci présentera au Maître d'Œuvre pour approbation :

- Les plans des réservations.
- Les plans ou croquis d'exécution avec toutes mises à jour utiles.

En règle générale tous renseignements utiles à la bonne et parfaite réalisation des ouvrages.

Après accord du Maître d'Œuvre et/ou du Maître d'Ouvrage, la version définitive des plans seront considérés comme "bons pour exécution".

0.9 Installation et sécurité du chantier

L'entreprise adjudicataire est tenue de prendre à ses frais toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents sur son chantier.

Elle doit également prendre à ses frais toutes dispositions pour assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs, et des installations du chantier conformément à la législation en vigueur.

Le stockage des matériaux et matériels ne doit engendrer, en aucun cas, des risques supplémentaires pour les personnes.

Lors de l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire prendra le plus grand soin à assurer constamment le clos des locaux et les protections contre toutes effractions.

L'entrepreneur adjudicataire est pleinement responsable du matériel qu'il installe : il doit en assurer sa protection.

L'entreprise adjudicataire peut être amenée à intervenir dans les parties privatives des bâtiments (ateliers, garages, etc..) pour les besoins des travaux, elle devra prendre les mesures nécessaires pour éviter toute dégradation des biens des utilisateurs.

0.10 Réception des supports

L'entrepreneur devra s'assurer avant de commencer les travaux, que les ouvrages existants sont compatibles avec les obligations qui lui sont imposées pour ses propres ouvrages en ce qui concerne les dimensions, la nature des supports (maçonneries, dormants...).

Il réceptionnera les supports existants et dressera une analyse complète de ces supports en signalant précisément et de manière localisée les points qui lui semblent non satisfaisants. Le démarrage de son intervention sans avoir procédé de la sorte vaudra réception sans réserve de l'entreprise, acceptant implicitement de reprendre à sa charge toute anomalie d'implantation découverte après coup.

0.11 Réservations, percements et rebouchages

L'entreprise adjudicataire devra toutes les réservations, percements ou saignées à prévoir dans les planchers, dalles, murs béton et cloisons pour mise en place des canalisations.

Les rebouchages et les calfeutrements seront soignés et réalisés dans les mêmes matériaux de la construction où dans des matériaux présentant les mêmes résistances au feu que la paroi (les matériaux mis en œuvres pour les calfeutrements doivent faire l'objet d'un procès-verbal en cours de validité selon l'arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages).

0.12 Nettoyage et gestion des déchets

Font partie de cet article, l'enlèvement des matériaux, gravois et emballages provenant du chantier, que l'entrepreneur est tenu, en propre, de ramasser au fur et à mesure de l'avancement, et devra procéder au nettoyage ou à la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées.

Les déchets (matériaux, gravois et emballages, etc) devront être triés conformément à la réglementation sur le tri sélectif, puis évacués et dirigés vers des filières d'éliminations respectueuses de l'environnement. Tous les aménagements particuliers et la mise en œuvre de matériels pour l'évacuation seront à prévoir.

En cas de non exécution ou d'exécution imparfaite, un nettoyage général sera assuré par une société spécialisée ; les frais en résultant seront à la charge de l'entreprise adjudicataire.

0.13 Réception du chantier, essais et mise au courant du personnel et documents à fournir

L'entrepreneur a obligation et la vérification des résultats.

La réception sera prononcée s'il est constaté que les travaux sont exécutés conformément aux dispositions du marché, les essais et vérifications s'avérant satisfaisants.

Dans le cas contraire, le titulaire sera tenu, dans un délai fixé par le maître d'œuvre, de remédier aux défauts constatés, tant au point de vue de l'installation, que de celui de conservation du matériel.

L'entreprise adjudicataire est tenue, sans supplément de prix, de prendre toutes dispositions pour instruire, sous sa responsabilité, le personnel désigné par le Maître d'Ouvrage, en vue d'une exploitation correcte des installations.

L'entrepreneur devra fournir :

- Les certificats et procès-verbaux d'agrément des matériels et de conformité des installations ;
- Les notices d'entretien et de fonctionnement rédigées en français ;
- Procès-verbal d'agrément des matériels, et des documents techniques contractuels ;
- Prendre toutes dispositions pour instruire, sous sa responsabilité, le personnel désigné par le Maître d'ouvrage, en vue d'une exploitation correcte des nouvelles installations ;
- Plans et schémas des installations modifiées ;

Les réceptions de fin de travaux ne pourront être prononcées qu'après essais satisfaisants.

0.14 **Garanties**

Pendant la période d'exécution du chantier, jusqu'à la réception définitive, l'entreprise aura obligation d'effectuer la remise en ordre de tout ou partie des ouvrages détériorés suite à des causes directes ou indirectes.

Pendant les deux années suivant la réception des travaux, l'entreprise aura l'obligation de garantir le bon fonctionnement de toutes les installations qui devront par ailleurs faire l'objet d'un entretien normal, cette période devant inclure une saison d'utilisation normale des installations.

Cette disposition ne fait pas obstacle à l'application des garanties éventuelles des constructeurs d'une durée supérieure.

Pendant dix ans, la garantie pour l'étanchéité de l'ensemble des réseaux et raccords encastrés ou cachés.

1 **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

Généralités

La fabrication des menuiseries devra être réalisée en prenant toutes dispositions pour éviter les risques d'apparition de ces désordres, et notamment :

- par le choix judicieux du profil de la pièce d'appui et de ses dispositifs de récolte et d'évacuation des eaux d'infiltration, et du profil de la traverse basse et de son revers d'eau adapté au profil de la pièce d'appui
- par une exécution très précise des assemblages d'angles ;
- par l'emploi de joints et garnitures souples de modèles strictement adaptés aux différents profils utilisés.

Les parties mobiles des menuiseries devront pouvoir se mouvoir sans difficulté et se joindre entre elles ou avec les parties dormantes, avec le minimum de jeu nécessaire.

Les menuiseries extérieures devront dans tous les cas assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air.

L'entrepreneur devra donc prévoir et réaliser ses ouvrages en tenant compte de ces impératifs d'étanchéité.

Dans certains cas, en fonction de la position de la menuiserie (orientation, hauteur du bâtiment, site exposé, etc...), l'entrepreneur aura à prévoir tous les dispositifs d'étanchéité complémentaires nécessaires.

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints intérieurs et extérieurs nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

Ces éléments seront toujours en matériaux de même nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

Fenêtres, châssis et blocs portes profil aluminium à rupture de pont thermique

Les matériaux des menuiseries en rénovation et leurs équipements, les conditions de fabrications de celles-ci, leurs types, leurs dimensions et tolérances, leurs modes d'assemblage ainsi que leurs protections doivent être conformes aux normes NFP 24-301 et XP P24-401 et sera conforme aux normes de la réglementation thermique.

Les profilés RPT sont évalués conformément à la norme NF 14 024 et aux règles de certification NF 252 Tous les profils (suggestion de 55mm de profondeur pour le dormant et 65mm pour l'ouvrant), employés pour la réalisation de ces menuiseries seront à rupture de pont thermique, par intégration de barrettes serties ou de résines en matériaux de synthèse assurant la séparation des coques aluminium intérieure et extérieure. Les menuiseries objet du présent chapitre devront faire l'objet d'un avis technique reconnu. Le laquage de ces profils étant prévu identiquement à l'intérieur comme à l'extérieur. Les habillages extérieurs ou intérieurs sont réalisés par des profilés en aluminium avec couleur identique aux menuiseries.

- ✓ Certification NF et avis CSTB.
- ✓ Finition des menuiseries aluminium : **teinte RAL. 8016 Brun**, thermo laquage bénéficiant d'un certificat QUALITCOAT et anodisation conformément au label QUALANOD
- ✓ Suivant réglementation du label ACOTHERM (classements minimum):
 - Classement AEV : A3 E5 V3
 - Classement AC: AC1
 - Classement Th: THg

- ✓ Performance thermiques minimum avec double vitrage $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
- ✓ Drainage en façade par trous oblongs et protégés par un déflecteur, l'entrepreneur peut proposer un système caché évitant l'utilisation de déflecteurs sur les dormants et les traverses.
- ✓ Etanchéité : double joint de frappe pour les ouvrants à la française.
- ✓ Label SNJF pour les produits de calfeutrement.
- ✓ Intégration de grilles de ventilation auto réglables.

L'entreprise est tenue de prévoir toutes les sujétions pour les réservations, fixations et tous détails de réalisation.

- ✓ De paumelles (en nombre suffisant suivant hauteur et poids des vantaux) réglables seront en aluminium avec chemise en polyamide, axes, inserts et visserie en acier inoxydable.
- ✓ Toutes la visserie sera inoxydable.
- ✓ Intégration de grilles de ventilation auto réglables.

L'entreprise est tenue de prévoir toutes les sujétions pour les réservations, fixations et tous détails de réalisation.

Vitrage

- ✓ Double vitrage à Haut Rendement 44 2/ 16 /44 2 avec coefficient Thermique U de la transmission thermique du vitrage à isolation thermique renforcée (marquage TR) certifié CEKAL,
- ✓ Du type SGG CLIMAPLUS ULTRA N PROTECT de marque St GOBAIN ou techniquement équivalent composé :
 - Premier verre : SGG STADIP PROTECT 44.2 d'épaisseur : 9 mm
 - Remplissage entre les 2 verres (gaz) : argon d'épaisseur : 16 mm
 - Second verre : SGG STADIP PROTECT 44.2 d'épaisseur : 9 mm
- ✓ Ce vitrage isolant est conforme aux règles de certification CEKAL :
 - Performance thermique : TR9
 - Isolation acoustique AR1 - $R \geq 25 \text{ dB(A)}$ isolation courante de classe 1
 - Coefficient Thermique U de la transmission thermique du vitrage à isolation thermique renforcée (marquage TR), $U_g < 1.1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ selon les Règles Th-U et la norme NF EN673.

Habillages

Les habillages extérieurs ou intérieurs sont réalisés par des profilés en aluminium et seront fixés par clipsage, collage ou vissage. Dans ce dernier cas, il faut s'assurer que le percement des trous de fixation ne met pas en cause les caractéristiques d'étanchéité à l'air et à l'eau de la menuiserie ou de sa liaison à l'ancien dormant, ou de la liaison de ce dernier avec le gros œuvre.

Calfeutrements et joints

La conception de la mise en œuvre de la menuiserie doit permettre la réalisation d'une continuité de l'étanchéité à la périphérie de celle-ci et en particulier dans les angles, le calfeutrement par mastic sera réalisé selon la norme NFP 85-201 et sera agréé SNJF.

L'étanchéité sera réalisée par joint en EPDM situé en partie centrale, dans les angles par injection d'un mastic butyle ou soudé, en face arrière par une barrière de joints EPDM tournants dans les angles.

Les parclofes se feront par joint EPDM de qualité marine.

Quincaillerie - ferrages - accessoires de manœuvre

La quincaillerie, les ferrages, les accessoires de manœuvres et les serrures devront répondre en tous points aux normes les concernant. Cette conformité devra être matérialisée par la marque NF-SNFQ poinçonnée par le fabricant sur la pièce et répondant aux spécifications de la norme NF EN 1670.

Ces quincailleries, ferrages, accessoires de manœuvre et serrures devront être adaptées à la menuiserie qui les reçoit, et être en tous points identiques à celles ayant été utilisées lors des essais de la menuiserie.

Ces articles s'entendent fournis et posés dans les règles de l'art, leurs dimensions et leur force seront adaptées aux dimensions et poids des ouvrages ainsi qu'à leur usage.

Les quincailleries et articles de ferrage devant rester apparents seront de même finition que la menuiserie qui les reçoit sauf spécifications contraires.

Visserie

Toute la visserie ainsi que les petits accessoires nécessaires à une parfaite finition de l'ouvrage devront répondre aux normes les concernant. La visserie et accessoires annexes (rivets, rondelles, écrous etc....) seront toujours en acier inoxydable ou en alliage léger selon leur destination et usage.

Stores

Stores enrouleurs, commande par chaînette, enroulement intérieur.

Tissu polyester de couleur blanc - classé M1.

Pose du store sur la menuiserie avec système de guidage intégré à la menuiserie, type profil aluminium, le store sera obligatoirement solidaire aux vantaux.

Cylindre européen (numéro unique)

Cylindre européen de sécurité, il sera livré avec 3 clés de haute résistance à reproduction protégé à vie par dépôt de marque, et une carte de propriété.

Les cylindres seront prévus pour réaliser un organigramme de type Passe Général et Passe Partiel.

Protections anti-perçage, anti-bumping et anti-crochetage.

Durabilité: 100000 cycles.

Livré avec 3 clés par cylindre avec numéro unique pour l'ensemble des menuiseries.

Certifié conforme selon la norme EN-1303.

1^{ère} tranche**1.1 Repère n°1**

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 140*145

Localisation : Façade SO-RDC

1.2 Repère n°2

Fourniture et pose porte vitrée double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Anti panique 3 points
Crémone pompier
Ferme porte
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 180*220

Localisation : Façade SO-RDC

1.3 Repère n°3

Fourniture et pose ensemble composé porte vitrée 1 vantail et 2 châssis fixes latéraux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Anti panique 3 points
Ferme porte
Béquille extérieure à clé
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 100*220 (porte)+ 40*220 (fixes latéraux)

Localisation : Façade SO-RDC

1.4 Repère n°4

Fourniture et pose porte vitrée 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Cylindre à bouton intérieur
Béquille intérieure/extérieure
Ferme porte

Seuil PMR

Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 100*220

Localisation : Façade SO-RDC

1.5 Repère n°5

Fourniture et pose ensemble 2 châssis fixes
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 110*125

Localisation : Façade SO-RDC

1.6 Repère n°6

Fourniture et pose porte vitrée double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Serrure 5 points
Cylindre à bouton intérieur
Béquille intérieure/extérieure
Ferme porte
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 160*220

Localisation : Façade SO-RDC

1.7 Repère n°7

Fourniture et pose porte double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Serrure 5 points
Cylindre à bouton intérieur
Béquille intérieure/extérieure à clé
Ferme porte
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 160*220

Localisation : Façade NO-RDC

1.8 Repère n°8

Fourniture et pose ensemble composé porte vitré double vantaux et 2 châssis fixes latéraux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Serrure 5 points

Cylindre à bouton intérieur
Béquille intérieur/extérieur à clé
Ferme porte
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 140*220 (porte)+ 50*220 (fixes latéraux)

Localisation : Façade NO-RDC

1.9 Repère n°9

Fourniture et pose porte pleine 1 vantail
Remplissage aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun
Cylindre à bouton intérieur
Béquille intérieur/extérieur à clé
Ferme porte
Seuil PMR
Dimensions l*h 90*205

Localisation : Façade NO-RDC

1.10 Repère n°13

Fourniture et pose porte vitrée double vantaux tiercés passage de 100
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Anti panique 3 points
Crémone pompier
Béquille clé extérieure
Ferme porte
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 180*230

Localisation : Façade NE-RDC

1.11 Repère n°14

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Menuiserie équipée d'un store (Non intégré à la menuiserie).
Dimensions l*h 115*120

Localisation : Façade SO-RDC

1.12 Repère n°15

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Menuiserie équipée d'un store (Non intégré à la menuiserie).
Dimensions l*h 115*120

Localisation : Façade SO-RDC

1.13 Repère n°16

Fourniture et pose porte double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Anti panique 3 points
Crémone pompier
Ferme porte
Seuil PMR
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 180*230

Localisation : Façade NE-RDC

1.14 Repère n°17

Fourniture et pose châssis fixe 3 vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Remplissage aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun
Dimensions l*h 300*120

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.15 Repère n°18

Fourniture et pose châssis 1 vantail ouvrant à la française/oscillo-battant
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 80*120

Localisation : Façade NE-RDC

1.16 Repère n°19

Fourniture et pose porte double vantaux tiercés passage de 100
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Traverse située h. 100cm
Anti panique 3 points
Crémone pompier
Béquille extérieure à clé
Ferme porte
Seuil PMR
Dimensions l*h 180*230

Localisation : Façade SE-RDC

1.17 Repère n°20

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade SE-RDC

1.18 Repère n°36

Fourniture et pose porte pleine 1 vantail
Remplissage aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun
Anti panique 3 points
Ferme porte
Dimensions l*h 90*215

Localisation : Cage escalier extérieur

1.19 Repère n°37

Fourniture et pose porte pleine 1 vantail
Remplissage aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun
Anti panique 3 points
Ferme porte
Serrure à clé extérieur
Dimensions l*h 90*215

Localisation : Cage escalier extérieur

1.20 Dépose menuiseries existantes 1ère tranche

Dépose et évacuation des menuiseries remplacées, compris :

- Dépose des vitrages existants,
- Dépose des ouvrants, des parties fixes éventuelles y compris toute découpes nécessaires,
- Dépose seuils existants, compris coupes nécessaires,
- Dépose des stores existants,
- Dépose volets roulants et coffres existants non réutilisés compris coulisse, commande, ...,
- Toutes précautions seront prises pour conserver en état les dormants nécessaires, les tableaux et encadrements maçonnés extérieurs et reprise des joints périphériques,
- Tri et évacuation des gravois aux centres de stockage appropriés.

Localisation : Ensemble des menuiseries remplacées

2^{nde} tranche

1.21 Repère n°29

Fourniture et pose châssis fixe 3 vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 300*110

Localisation : Salle polyvalente

1.22 Repère n°30

Fourniture et pose châssis fixe 3 vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 300*110

Localisation : Salle polyvalente

1.23 Repère n°31

Fourniture et pose porte pleine double vantaux ouverture va et vient (intérieur)

Remplissage aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun

Oculus sur chaque vantail

Serrure 2 points

Anti pince doigt

Dimensions l*h 180*230

Localisation : Salle polyvalente

1.24 Repère n°31B

Fourniture et pose porte pleine double vantaux ouverture va et vient (intérieur)

Remplissage aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun

Serrure 2 points

Anti pince doigt

Dimensions l*h 180*230

Localisation : Salle polyvalente

1.25 Repère n°32

Fourniture et pose châssis fixe 2 vantaux

Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun

Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2

Dimensions l*h 320*205

Localisation : Patio intérieur - RDC

1.26 Repère n°33

Fourniture et pose châssis coulissant 2 vantaux

Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun

Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2

Dimensions l*h 300*205

Localisation : Patio intérieur - RDC

1.27 Repère n°34

Fourniture et pose châssis fixe 2 vantaux

Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun

Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2

Dimensions l*h 320*205

Localisation : Patio intérieur - RDC

1.28 Repère n°35

Fourniture et pose châssis fixe 2 vantaux

Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun

Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2

Dimensions l*h 320*205

Localisation : Patio intérieur - RDC

1.29 Repère n°38

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade NO-ETAGE

1.30 Repère n°39

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade NO-ETAGE

1.31 Repère n°40

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.32 Repère n°41

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.33 Repère n°42

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 120*130

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.34 Repère n°43

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 120*65

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.35 Repère n°44

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.36 Repère n°45

Fourniture et pose châssis coulissant double vantaux dont 1 fixe
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 180*140 (fixe l.120/coulissant l.60)

Localisation : Façade SE-ETAGE

1.37 Repère n°46

Fourniture et pose châssis fixe 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 60*60

Localisation : Façade NO-ETAGE

1.38 Repère n°47

Fourniture et pose châssis fixe 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 60*60

Localisation : Façade NO-ETAGE

1.39 Repère n°48

Fourniture et pose châssis fixe 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 190*170

Localisation : Façade SO-ETAGE

1.40 Repère n°49

Fourniture et pose châssis 2 vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Soubassement plein aluminium avec isolant finition RAL. 8016 Brun h. 30/40cm
Anti panique 3 points
Crémone pompier
Béquille intérieure/extérieure
Ferme porte
Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 160*220

Localisation : Façade SO-ETAGE

1.41 Repère n°50

Fourniture et pose châssis fixe 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2

Menuiserie équipée d'un store.
Dimensions l*h 240*170

Localisation : Façade SO-ETAGE

1.42 Repère n°51

Fourniture et pose châssis fixe 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 100*100

Localisation : Façade SO-ETAGE

1.43 Repère n°52

Fourniture et pose châssis coulissant 2 vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 100*100

Localisation : Façade SO-ETAGE

1.44 Repère n°53

Fourniture et pose châssis coulissant 2 vantaux
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 270*190

Localisation : Patio intérieur - ETAGE

1.45 Repère n°54

Fourniture et pose châssis fixe 1 vantail
Profil aluminium à rupture de pont thermique finition RAL. 8016 Brun
Vitrage isolant feuilleté 44/2+ 16 argon+ feuilleté 44/2
Dimensions l*h 90*120

Localisation : Patio intérieur - ETAGE

1.46 Dépose menuiseries existantes 2nde tranche

Dépose et évacuation des menuiseries remplacées, compris :

- Dépose des vitrages existants,
- Dépose des ouvrants, des parties fixes éventuelles y compris toute découpes nécessaires,
- Dépose seuils existants, compris coupes nécessaires,
- Dépose des stores existants,
 - Dépose volets roulants et coffres existants non réutilisés compris coulisse, commande, ...,
- Toutes précautions seront prises pour conserver en état les dormants nécessaires, les tableaux et encadrements maçonnés extérieurs et reprise des joints périphériques,
- Tri et évacuation des gravois aux centres de stockage appropriés.

Localisation : Ensemble des menuiseries remplacées

Admission en préfecture
017-211703061-20211214-DCM21-198-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021